



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° DBC 20240201-03

063-200070712-20240201-DBC20240201\_03-DE  
Reçu le 09/02/2024  
Publié le 09/02/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 à 16H**

**Date de la convocation :** 25 Janvier 2024

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 1<sup>er</sup> Février 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Patrice BION.

**Membres du Bureau absents excusés :**

Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET. Hélène BOUDON, Chantal CHASSANG, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Ludovic DASSAUD.

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**TARIF CENTRE AQUATIQUE Aquabike Libre**

**Rapporteur :** Tony BERNARD, *Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

Depuis l'ouverture du centre aquatique, la pratique de l'aquabike est possible dans le cadre des activités proposées et encadrées par les maîtres-nageurs.

Dans le questionnaire distribué aux utilisateurs de l'équipement, il est remonté l'envie de certains usagers de pratiquer librement l'activité aquabike.

Il est possible de mettre en place pendant les heures destinées aux publics des vélos dans le petit bassin.

Un tarif doit être appliqué pour la mise en place de cette activité sachant que le coût d'accès à la piscine reste inchangé : les usagers pourront utiliser la carte d'abonnement ou le paiement à la caisse.

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 21


**AR Prefecture**

063-200070712-20240201-DBC20240201\_03-DE  
Reçu le 09/02/2024  
Publié le 09/02/2024

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la mise en place de l'activité aquabike libre sur les créneaux publics
- **Fixe** le prix de location de l'aquabike à 5€/Heure
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

  
Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 21

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 20

Pour : 21

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Non participation :